



Liquidation de communauté

Par **ZOOM**, le **02/11/2013** à **02:47**

QUAND LA LIQUIDATION DE COMMUNAUTE EST BLOQUEE CHEZ LE NOTAIRE nommé et EN CHARGE DE DRESSER LES COMPTES

exemple (20 ans après un divorce et toujours pas de liquidation réalisée) le notaire n a plus donné suite bloquant le dossier pendant plus de 6 ans ,,sans rendre de compte a l autorité judiciaire ,,?

le notaire a été dessaisi pour motif de "DEFAILLANCE "" sur plainte au TGI

les notaires sont assurés professionnellement pour les erreurs commises dans l exercice de leur fonction

mais quant a demander la prise en compte pr réparer les dommages commis par les fautes du notaire ,

dans la réalité tres tres difficile voire impossible de faire admettre par la ch des notaires confrerie oblige

et ouvrir un dossier aux assurances notaires relevera dun parcours du combattant !